

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 17^{ème} séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017
à 20h30

Sont présents :	M.	TASCHINI	Bernard, Maire
	M.	VIRET	Jean-Daniel, CA
Conseil municipal :	M.	ANKLIN	Dominique
	M.	BASCHY	Marc-André
	M.	BEAVERD	Marcel
	M.	CARTIER	Jean-Jacques
	Mme	CHONG	Laurence
	Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	M.	FAVRE	Michel
	Mme	GATTI	Sonia, Présidente
	M.	KESTIN	Yair
	M.	LUYET	Frédéric
	M.	MÉTAYER	Grégoire
	M.	PAIS	Marco
	M.	RÜEGSEGGER	Gérald
	Mme	SCHIAVO-ABEL	Delphine
	Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	Mme	TOZAR	Marilyne
	Mme	ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm et procès-verbaliste :	M.	MATTI	Aurélien
Excusés :	Mme	HURNY	Anne-Catherine
	M.	FABBI	Daniel, CA

Séance ouverte à : 20h31
Séance levée à : 23h36

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil municipal,
2. Mise à jour du tableau des commissions,
3. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2017,
4. Communications du bureau du Conseil municipal,
5. Communications du Conseil administratif,
6. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,
7. Présentation du budget 2018,
8. Délibération relative à la cession gratuite de portions de terrain propriété de la Commune de Bellevue à l'Etat de Genève en vue de la réalisation d'un trottoir sur la route de Collex, parcelle n°3576, – tronçon chemins des Limites-Grands-Bonnets,
9. Délibération relative au projet de plan directeur de zone de développement industriel et artisanal (PDZIA) Valavran II, N°29'745A-506,
10. Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (N° 2016-01),
11. Election à la Présidence et à la Vice-présidence du comité de pilotage du développement durable pour la seconde partie de la Législature 2015-2020,
12. Nomination d'un membre pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) suite à une démission, en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB,
13. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2018, ainsi que leurs remplaçant-e-s,
14. Motion de la commission culture et loisirs « Pour un espace de jeux aquatiques pour nos enfants »,
15. Motion interpartis pour le maintien d'un service postal complet à Bellevue,
16. Résolution visant à s'opposer à la décision de l'ACG attribuant une subvention de F 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux,
17. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
18. Proposition du Conseil administratif,
19. Divers,
20. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h31 MME LA PRESIDENTE ouvre cette 17^{ème} séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Secrétaire du Conseil municipal, de la presse et du public.

Elle excuse Mme HURNY et M. FABBI.

MME LA PRESIDENTE demande s'il n'y a des projets de résolution ou de motion prévus d'être transmis en début de séance. Personne dans l'assemblée ne se manifestant, elle poursuit.

MME LA PRESIDENTE relate une modification formelle qui doit être apportée à l'ordre du jour. Vue la réception d'une pétition, en accord avec le titre VI du règlement du Conseil municipal et ses articles 35 et suivants, il faut lire le point relatif à la Motion interpartis comme suit : « Pétition et Motion interpartis pour le maintien d'un service postal complet à Bellevue ».

Elle demande s'il y a d'autres observations sur l'ordre du jour.

M. LE MAIRE demande pour le compte du Conseil administratif que le point 8 de l'ordre du jour soit retiré :

Délibération relative à la cession gratuite de portions de terrain propriété de la Commune de Bellevue à l'Etat de Genève en vue de la réalisation d'un trottoir sur la route de Collex, parcelle n°3576, – tronçon chemins des Limites-Grands-Bonnets.

La surveillance des communes a relevé des éléments complexes sur le plan parcellaire et juridique pour cet objet qui sera proposé lors d'une prochaine séance.

MME LA PRESIDENTE soumet au vote ces modifications :

approuvé par 15 oui, c'est l'unanimité

1. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal,

MME LA PRESIDENTE commence par préciser que M. JIMENEZ devait prêter serment ce jour mais que pour des questions professionnelles, il n'a pas pu être présent et qu'il devrait être formellement assermenté lors de la séance du 14 novembre.

Elle rappelle que M. Pablo LAZARO a transmis sa démission le 22 août avec effet immédiat.

En remplacement, M. Michel FAVRE a été élu, sans scrutin, à la fonction de conseiller municipal de la Commune de Bellevue.

En respect de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC), M. FAVRE peut prêter serment aujourd'hui.

MME LA PRESIDENTE demande à toute l'assemblée de bien vouloir se lever afin de procéder à l'assermentation :

M. Michel FAVRE, le texte de la prestation de serment est le suivant :

**« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement
les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que
la loi ne me permet pas de divulguer.**

M. FAVRE dit : « Je le promets »

Il est applaudi par l'assemblée. MME LA PRESIDENTE lui remet trois livres sur l'Histoire de la commune.

MME LA PRESIDENTE annonce que M. Michel FAVRE peut maintenant siéger au sein du Conseil municipal. Elle le remercie et lui demande, s'il le souhaite, de se présenter en quelques mots.

Le suscité s'exprime en ces termes :

« Pas mal de monde me connaît dans l'assistance. On fera plus ample connaissance avec le temps. J'ai à faire avec la commune de Bellevue car je travaille à SIG pour le contrôle des installations et informations pour créer des installations. ».

MME LA PRESIDENTE le remercie et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal. Tout le monde se rassoit.

2. Modification de la composition des commissions suite à l'assermentation d'un nouveau conseiller municipal,

MME LA PRESIDENTE communique que suite à l'élection d'un nouveau Conseiller municipal, il s'agit de mettre à jour le tableau des commissions 2015-2020. Toutes les fonctions ne sont pas repourvues poste pour poste. En effet, pour la commission Finances et administration communale, Mme GATTI cède sa place à M. FAVRE et elle siègera en commission Aménagement. Il s'agira en outre, une fois M. JIMENEZ assermenté, de compléter ce tableau.

M. ANKLIN déduit que les places mentionnées comme vacantes sont celles qui seront occupées par M. JIMENEZ.

M. BASCHY estime que parmi les places laissées vacantes, l'une pourrait être pourvue ce soir, celle de la Présidence de la commission Culture et loisirs pour laquelle le groupe PLR propose Mme SCHIAVO-ABEL, déjà membre de ladite commission.

M. ANKLIN revient sur sa question et plus spécifiquement sur la place au sein de la commission Finances & administration communale.

Mme SCHOPFER SANDOZ dit que le groupe avait prévu de pourvoir à ces places à la présente séance mais vu l'impossibilité de M. JIMENEZ à prêter serment ce soir, ce sera fait en novembre.

M. ANKLIN relève que M. JIMENEZ avait déjà été conseiller municipal (*ndlr : entre 2011 et 2012*) et estime qu'il avait été peu présent. Il craint que cela ne recommence.

M. BEAUVERD fait remarquer que le groupe PLR s'est assuré préalablement que M. JIMENEZ soit plus présent que ce qu'il l'a été précédemment.

Mme SCHOPFER SANDOZ rappelle que M. JIMENEZ s'étant présenté aux élections communales de 2015, étant « vient-ensuite » dans la liste PLR et M. BIEDERMANN ayant démissionné, la loi prévoit qu'il lui soit proposé de siéger sans scrutin en tant que conseiller municipal ce qu'il a accepté. Elle espère comme tout le monde qu'il honorera comme il se doit cette fonction.

Sans qu'aucune autre demande de parole ne soit formulée, MME LA PRESIDENTE demande qui approuve cette nouvelle composition des commissions, législature 2015-2020 :

16 oui c'est l'unanimité.

La nouvelle composition telle qu'elle vient d'être votée est la suivante :

Commission	Présidence	Vice-présidence	Membres
Réclamations	Jean-François RUCHET (PLR)	Marc-André BASCHY (PLR)	Grégoire MÉTAYER (PLR) Edward DOMMEN (BDA) Sandra BRANCO SCHNEIDER (PDC)
Finances & administration	Frédéric LUYET (PLR)	Dominique ANKLIN (BDA)	Place vacante Jean-Jacques CARTIER (PLR) Grégoire MÉTAYER (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Yair KESTIN (BDA) Michel FAVRE (PDC)
Sociale	Gérald RÜEGSEGGER (BDA)	Delphine SCHIAVO-ABEL (PLR)	Laurence CHONG (PLR) Grégoire MÉTAYER (PLR) Marco PAIS (PLR) Marilyne TOZAR (BDA) Mariella ZOLFANELLI (BDA) Sonia GATTI (PDC)
Bâtiments & travaux publics	Marc-André BASCHY (PLR)	Yair KESTIN (BDA)	Mylène SCHOPFER-SANDOZ (PLR) Marcel BEAUVERD (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Michel FAVRE (PDC)
Culture & loisirs	Delphine SCHIAVO-ABEL (PLR)	Sonia GATTI (PDC)	Place vacante Laurence CHONG (PLR) Yvette CLIVAZ-BEETSCHEN (BDA) Mariella ZOLFANELLI (BDA)
Sécurité	Jean-Jacques CARTIER (PLR)	Anne-Catherine HURNY (BDA)	Marco PAIS (PLR) Mylène SCHOPFER-SANDOZ (PLR) Marilyne TOZAR (BDA) Sonia GATTI (PDC)
Aménagement	Dominique ANKLIN (BDA)	Marcel BEAUVERD (PLR)	Jean-Jacques CARTIER (PLR) Marc-André BASCHY (PLR) Marco PAIS (PLR) Gérald RÜEGSEGGER (BDA) Yair KESTIN (BDA) Sonia GATTI (PDC)
Instance	Présidence	Vice-pr.	Membres
GIC (crèche)			Gérald RÜEGSEGGER (BDA) Delphine SCHIAVO-ABEL (PLR)
GIVB (vigne blanche)			Marco PAIS (PLR) Marilyne TOZAR (BDA) Adriana LOPEZ DUPUIS (PDC)
GICORD (compostage)			Michel FAVRE (PDC)
GLRD (Législatifs)			Président(e) du CM Dominique ANKLIN (BDA)
Comité de pilotage DD	Frédéric LUYET (PLR)	Yair KESTIN (BDA)	Michel FAVRE (PDC)
Groupe DD	Yair KESTIN (BDA)	Frédéric LUYET (PLR)	Laurence CHONG (PLR) Marc-André BASCHY (PLR) Grégoire MÉTAYER (PLR) Anne-Catherine HURNY (BDA) Mariella ZOLFANELLI (BDA) Dominique ANKLIN (BDA) Michel FAVRE (PDC)

Ndlr : les noms cités aux postes de Président et de Vice-Président du Comité de pilotage du développement durable émanent d'un point de l'ordre du jour traité ultérieurement lors de cette même séance. Il a été décidé de les reporter ici pour une question de cohérence et de simplification.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2017,

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du 13 juin 2017.

La seule remarque faite sur ce texte émane de M. KESTIN qui transmet quelques corrections écrites liées à l'orthographe et à quelques fautes de frappe sur le texte du discours d'intronisation de MME LA PRESIDENTE. L'assemblée ne s'oppose pas au fait qu'elles ne soient pas détaillées en séance et admet que M. le Secrétaire du Conseil municipal procède à ces modifications formelles.

En tenant compte de ces modifications, il est procédé au vote pour approbation :

14 oui, 0 non et 2 abstentions.

4. Communications du bureau du Conseil municipal,

Pour le bureau du Conseil municipal, MME LA PRESIDENTE transmet les informations suivantes :

- Carnet rose, Marcel BEAUVERD est l'heureux grand-père de Moena. Des félicitations sont adressées à ses parents. La nouvelles est reçue par des applaudissements de la part de tous.
- Lors de sa séance du 10 octobre 2017, le bureau du Conseil municipal a reçu la pétition « Pour le maintien d'un véritable office postal à Bellevue », munie de 2'471 signatures dont 1'030 de Bellevistes. Le sujet sera développé au point 14 de l'ordre du jour.
- Une décision prise le 20 septembre lors d'une assemblée générale de l'ACG est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux genevois jusqu'au 13 novembre. Il s'agit d'une ponction de F 330'000.- sur le Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle à mobilité douce sur le Rhône. Le sujet sera développé au point 15 de l'ordre du jour.
- Les jetons de présence du 1^{er} semestre 2017 ont été versés.
- Un bref bilan de la sortie du Conseil municipal est fait. Le samedi 7 octobre, c'est du côté de Lausanne que la journée s'est déroulée, en compagnie des enfants et petits-enfants, avec visite du musée olympique puis représentation du cirque Knie. Il est à signaler que la journée a commencé par un petit-déjeuner au restaurant du Port Saladin que le patron, M. FRAGA, a décidé d'offrir à l'occasion des 35 ans de l'établissement. MME LA PRESIDENTE l'en remercie sincèrement et lui adressera un courrier. Elle remercie également M. MATTI pour l'aide apportée à l'organisation de l'ensemble de la sortie. Quelques photos sont projetées. L'assemblée applaudit.
- Un flyer, disponible sur chaque place, promeut le système de vélos partagés vélospot. Une subvention pour les 120 premiers abonnements annuels contractés peut être demandée à la réception de la mairie ce qui permet d'obtenir 40.- de réduction sur 80.-.
- Chaque membre du Conseil municipal intéressé à participer à une visite du chantier de la future route des Nations est prié de bien vouloir se manifester afin, le cas échéant, qu'une telle sortie puisse être organisée. Une liste circule à cet effet.
- Les matchs de hockey reprennent leur cours et avec eux, la possibilité pour les membres du Conseil municipal de profiter de 50 billets. La liste d'inscription circule parmi les membres. En outre, la commune ayant décidé de soutenir plus largement d'autres sports d'élite à l'échelle locale, des billets sont également disponibles pour les matchs de football (Servette) et de basket (Lions de Genève au Grand-Saconnex). Ces autres listes circulent aussi.
- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables.

5. Communications du Conseil administratif.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE transmet la parole à M. VIRET qui communique les informations suivantes :

- Le Conseil administratif a été approché par une entreprise de valet parking qui prévoyait de créer un parking provisoire de 486 places aux Tuileries, sur la parcelle n°3745. Cette proposition a été refusée.
- La Commune a été auditionnée par la commission cantonale d'urbanisme le 28 septembre au sujet du plan directeur communal. Cette séance n'a pas répondu aux attentes. Une autre réunion est prévue, en espérant qu'elle permette d'aller un peu plus de l'avant dans ce dossier.
- Le 2 octobre, le Conseil administratif a participé à l'inauguration officielle du chantier de la route des Nations, au Grand-Saconnex.
- Une entreprise a été reçue en mairie. Elle s'intéresse à construire un bâtiment ayant vocation de garde-meuble pour l'association carte blanche sur la parcelle anciennement Fromaget (route de Valavran n°25, au bord de l'autoroute). Le projet a de fortes chances de se réaliser.
- L'accueil préscolaire, pour lequel le nombre d'inscrits était encourageant, a débuté à la rentrée mais la présence effective est insuffisante. Il y a entre 4 et 7 enfants par matinée alors qu'il en faudrait 9 au minimum. Le coût annuel pour la commune est de F 13'000.- mais le GIAP a décidé de ne pas facturer la période d'essai jusqu'à la fin 2017. Une réunion est prévue fin novembre pour discuter du maintien de ce service, ce qui est, à ce stade, peu probable.
- L'accueil du Petit train le mercredi est très satisfaisant avec 15 enfants sur la journée.
- Les Ticoquins connaissent une fréquentation optimale avec 90 à 95% de taux d'occupation, ce qui permet, avec les écolages substantiels, de maintenir la subvention communale à F 55'000.-.
- La crèche fonctionne toujours à merveille avec, pour Bellevue, 40 places réservées. Le coût total par place est de F 42'657.- dont F 24'351.- de subvention communale. De nouvelles exigences quant au taux d'encadrement induisent des charges supplémentaires.
- Le repas et la sortie des aînés aux automnales, prévue le 13 novembre, connaît un beau succès avec 74 inscrits.
- Une réunion de l'association des parents d'élèves (APEB) a été organisée le 14 octobre lors de laquelle il est ressorti que la fréquentation à Pédibus est encore timide. Par contre, les entraînements à la course de l'Escalade connaissent un beau succès avec 102 enfants.
- La fresque ludique du premier étage du bâtiment parascolaire des Aiglons a été terminée.
- La traditionnelle fondue des aînés est prévue le mercredi 29 novembre à la salle communale.
- Une convention a été signée avec le médecin cantonal. Elle permet l'utilisation des données personnelles détenues par l'Etat en vue d'une prévention par la commune lors d'épisodes de canicule dans le cadre du dispositif cantonal. Le fichier des personnes âgées de plus de 75 ans sera ainsi accessible à des employés déterminés de l'administration communale et au Magistrat.

- La clôture des comptes de Festibel a révélé une bonne surprise puisqu'il y a eu une économie de dépenses de F 8'000.- sur un budget de F 60'000.-. Par ailleurs, le comité d'organisation, transporté par le sauvetage Bellevue-Genthod, a offert sur le quai du Mont-Blanc 3'000 Lémans à l'association Partage pour l'achat d'un triporteur.
- Le projet de pompage de l'eau du lac pour créer une boucle de chauffage depuis le sous-sol de Port Saladin a été abandonné car les coûts pour le consommateur final seraient trop élevés (facture deux à deux fois et demi plus élevée par rapport à l'heure actuelle). Par contre, SIG propose gratuitement des sondages géothermiques près du verger antique et du centre du village. Il s'agit d'un projet similaire à ceux de Concorde à Châtelaine et du Verger à Meyrin. Cela consiste à creuser des puits dans la nappe phréatique, proche de la surface, pour capter l'énergie de l'eau (entre 12 et 14 degrés) qui est plus chaude que celle du lac (4 à 6 degrés).
- Le vendredi 10 novembre à 15h, l'inauguration de la première place de stationnement publique à Genève munie d'une borne de recharge pour véhicules électriques MOVE se fera en présence de M. BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, des représentants de SIG, de la presse et de classes de l'école primaire. Des démonstrations seront organisées avec un bus de l'Etat et des voitures.
- La levée des déchets de cuisine est enfin efficiente avec 2'000 à 2'500 kg par mois.
- La mini-déchetterie du coin de terre est désormais terminée et fonctionnelle.
- Le réaudit de cité de l'énergie a débuté le 12 octobre et plusieurs séances sont prévues.
- Les horaires des ESREC, et plus particulièrement de celui des Chânats, seront modifiés dès le 1^{er} novembre, et ce, pour l'homogénéité entre les sites, pour coller un peu plus à la fréquentation effective et pour diminuer les coûts : lundi fermé, du mardi au vendredi 14h-17h (15h à 19h de mars à octobre) et samedi et dimanche de 10h à 17h.
- A la commission sociale et culture du groupement des communes de la rive-droite du lac, présidée par Bellevue, il a été procédé à la signature d'une convention de subventionnement avec Léman Bleu pour la réalisation de reportages quotidiens d'une durée de 5 à 6 minutes. L'émission s'intitulera « journal des communes de la rive-droite du lac » et sera rediffusée le week-end. Cela représente environ F 12'500.- par année pour Bellevue. Le premier reportage sera diffusé début janvier.
- Enfin, pour donner suite aux sollicitations de la part de conseillers municipaux pour régler les problèmes de comportements inadéquats sur le site de la mini-déchetterie de la Roselière, il a été prévu différentes mesures parmi lesquelles :
 - o Augmentation des passages des levées (3 fois par semaine) ;
 - o Augmentation de la fréquence de nettoyage ;
 - o Pose supplémentaire d'autocollants d'information ;
 - o Subvention communale prévue en 2018 pour des visites à domicile de jobs d'été avec matériel pour la sensibilisation à la bonne qualité du tri des déchets ;
 - o Un tous-ménages spécifique à ce quartier sera adressé pour insister sur la propreté et la qualité du tri.

M. VIRET ayant terminé avec ses communications, il rend la parole à M. LE MAIRE qui communique quelques informations de M. FABBI, excusé ce soir :

- Depuis le 1^{er} septembre, l'administration communale a vu ses rangs renforcés par l'engagement de deux personnes à mi-temps : Mmes Corinne CHAO BLANCO (communication et informatique) et Christine SIMOND (développement durable, déchets et sécurité). Leur photo-portrait est diffusé en projection à l'assistance.
- Quatre étudiantes ont passé avec succès les essais pour devenir procès-verbalistes des commissions. Elles ont commencé le 26 septembre. Il s'agit de Mmes Tiffany HOUNTONDJI, Vanessa AGRAMUNT, Naomi PFISTER et Chirine EL AHMEDI.
- La réfection de la toiture de la maison louée au Marettes 1A, à côté de la salle du Conseil municipal, a débuté.
- Le changement de la conduite d'eau dans le creux de la route de Colovrex, en bout de piste de l'aéroport, est terminé.
- Le collecteur d'eaux du chemin des Tuileries est malheureusement fissuré.
- Le chantier du trottoir de la route de Collex – tronçon chemin des Limites et chemin des Grands-Bonnets – sera exécuté dès le printemps 2018.
- Les travaux du cheminement piétonnier depuis le carrefour des cinq chemins à l'angle Fayards-Rennex et jusqu'à la route de Collex en passant côté lac de l'autoroute ont débuté.
- Les travaux de rénovation de la mairie vont commencer très prochainement.

M. LE MAIRE transmet ses propres communications :

- Le Conseil administratif a décidé que pour les deux dernières années de la législature, le Maire sera M. FABBI en 2018-2019 et votre serviteur pour 2019-2020.
- Le journal communal de la rentrée a eu du retard dû au changement au sein du personnel communal. Il est disponible sur les tables en exclusivité et sera dans les boîtes aux lettres demain.
- Le rapport annuel 2016 subit également les mêmes turpitudes et l'objectif consiste à le remettre à la prochaine séance du Conseil municipal.
- Un partenariat établi avec une entreprise permettra à la belle saison prochaine de profiter d'un défibrillateur gratuitement et en libre-service à l'esplanade Gitana. En contrepartie, un panneau sera apposé avec quelques informations et des publicités de commerces locaux.
- Un bref bilan, très positif, des dernières manifestations communales est communiqué:
 - o Promotions 30 juin ;
 - o Fête nationale 1^{er} août ;
 - o Ciné Gitana 24-26 août ;
 - o Journée portes-ouvertes de associations 31 août, la météo était peu favorable ;
 - o Inauguration de la renaturation du Nant des Limites 14 octobre.

- Contrairement à ce qui avait été prévu, la buvette de Gitana ne sera pas ouverte cet hiver avec une tente à fondue. A la place, l'auberge développera ce concept au premier étage de son bâtiment.
- Avant la prochaine séance du Conseil municipal, qui se déroulera le mardi 14 novembre, une petite cérémonie aura lieu pour la remise du Mérite belleviste à 19h30, sur invitation. Le bénéficiaire de cette distinction sera M. Yves LAPLACE. Il a « Plaine des héros », un roman qui a reçu le prix suisse de littérature 2016 et qui relate les événements survenus en 1932 sur la plaine de Plainpalais.
- Les manifestations à venir sont détaillées :
 - o Inauguration des lampadaires de deux terrains de foot du stade Marc-Burdet le jeudi 19 octobre à 18h00. Les commissaires culture et loisirs ont été conviés et relancés il y a peu.
 - o Les 20 km de Genève passent le dimanche 29 octobre sur Bellevue. De nombreuses perturbations de trafic sont attendues toute la matinée. Les routes de Colovrex, Valavran et les chemins des Limites, Clys, Colard, Chânats seront fermées à la circulation ainsi que la route de Lausanne côté Lac (direction Lausanne). Un tous-ménages parviendra à tous les habitants, plus une communication spécifique pour les riverains des routes touchées.
 - o L'atelier d'œnologie organisé le mercredi 22 novembre a fait l'objet d'un récent tous-ménages et il est déjà complet.
 - o Fête de l'Escalade le vendredi 8 décembre.
 - o Le calendrier de l'Avent du club de Bellevistes est relancé cette année encore et la fenêtre de la Mairie sera organisée le mardi 12 décembre, juste avant l'éventuelle séance du Conseil municipal, devant Colovracum.
 - o Enfin, le festival country sera organisé les 9 et 10 juin 2018.
- Pour la Fondation pour le logement, le projet de construction des Tuilots a désormais une autorisation de construire qui est entrée en force et le défrichage est en cours. Le voisinage a reçu une information au sujet des impacts à venir.

M. VIRET revient sur une information, celle de la fondue des aînés du mercredi 29 novembre. Le Président de la commission sociale et la Présidente du Conseil municipal sont invités. Des membres de la commission ont demandé de venir et après discussion, le Conseil administratif a décidé de ne pas inviter d'autres membres à la vue du nombre très importants de convives, des difficultés organisationnelles qui en résultent et du moment, jugé peu opportun. Il a toutefois été entendu que des membres de cette commission souhaiteraient avoir des occasions de rencontrer les personnes âgées.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif pour son intervention et poursuit l'ordre du jour.

6. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,

MME LA PRESIDENTE énumère en bloc les séances de commissions qui se sont réunies et demande qui souhaite rapporter :

Sécurité / 21 juin – visite sauvetage, pompiers, PC	(M. CARTIER)
Sociale / 5 septembre	(M. RÜEGSEGGER)
Culture et loisirs / 12 septembre	(Mme GATTI)
Sécurité / 19 septembre	(M. CARTIER)
Sociale élargie / 21 septembre – visite IEPA	(M. RÜEGSEGGER)
GIVB – centre sportif / 25 septembre	(Mme TOZAR ou M. PAIS)
Bâtiments et travaux publics / 26 septembre	(M. BASCHY)
GIC – crèche / 27 septembre	(Mme SCHIAVO-ABEL ou M. RÜEGSEGGER)
GLRD – rive-droite / 28 septembre	(M. ANKLIN)
Aménagement / 3 octobre	(M. ANKLIN)
Groupe DD / 10 octobre	(M. KESTIN)

M. RÜEGSEGGER rapporte tout d’abord pour la commission sociale. Il relate deux points traités lors de la séance du 5 septembre à savoir le financement des cours de babysitting sur lequel les membres de la commission se sont positionnés favorablement – indépendamment de la tenue du cours sur Bellevue ou ailleurs – et l’augmentation de la part du budget communal dévolu à l’aide sociale à l’étranger à hauteur de 1%. Ce préavis, à la vue de la situation des finances communales, est défavorable. De plus, le traitement usuel de l’aide sociale suisse et à l’étranger s’est bel et bien déroulé. La visite, le 21 septembre, de l’immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) à Dardagny s’est très bien déroulée. On peut le considérer comme un demi-IEPA avec ses 23 appartements. Il a été possible d’échanger sur les difficultés rencontrées par les concepteurs. Des notes produites à plusieurs mains seront mises à disposition.

M. RÜEGSEGGER termine son intervention avec le groupement intercommunal pour la crèche (GIC) qui s’est réuni le 27 septembre et pour lequel il n’y a rien de notable à relever, l’institution ayant trouvé son rythme de croisière, il n’y a pas de remarque particulière sur le budget 2018.

M. ANKLIN rapporte tout d’abord sur la séance du 28 septembre du groupement des Législatifs de la rive-droite (GLRD) où il y a été question des multiples et prochains chantiers d’ampleur dans la région dans les cinq ans à venir : Champ-du-Château, Richemont, Pré du Stand au Grand-Saconnex, Route des Nations, décharge de type A, etc. La circulation sur les hauts de Bellevue s’en verra fortement impactée par un important engorgement sur plusieurs années. Le constat malheureux c’est qu’aucune coordination intercommunale n’existe. La question du plan sectoriel de l’infrastructure aéronautique (PSIA) décidé par la Confédération a été abordé et plus spécifiquement la problématique de la desserte de l’aéroport par voies terrestres. Le sujet, qui vient d’être cité dans les communications du Conseil administratif, est symptomatique de l’incapacité de l’aéroport à gérer cette question pourtant cruciale. La volonté réside dans le fait de défendre les intérêts de la rive-droite déjà très impactée en comparaison cantonale et malheureusement sous-représentée politiquement au niveau du Conseil d’Etat comme du Grand Conseil. Un système de macarons a été cité pour faire face aux voitures pendulaires. Une motion risque d’être lancée à courte échéance dans toutes les communes de la rive-droite.

S’agissant des objets traités en aménagement, M. ANKLIN n’y revient pas étant donné qu’ils sont portés à l’ordre du jour de la présente séance. Il y reviendra en temps utiles.

M. KESTIN revient sur la séance du groupe du développement durable du 10 octobre durant laquelle ses membres ont pu faire la connaissance de Mme SIMOND, nouvelle employée chargée du développement durable. Elle a travaillé dans un bureau s’étant occupé de problématiques liées au bruit, compétence qui peut être un atout pour la commune. Puis, les sujets abordés ont été :

- La fiche de Facteur 21 consacrée au babysitting par des jeunes de 14 à 17 ans, qui a été précédemment mentionnée par M. RÜEGSEGGGER, a fait l'objet d'une étude attentive notamment sur la question de la responsabilité engagée de la Commune.
- Il a en outre été question de prioriser deux parcours métrés pour la course à pied.
- Une autre fiche a été détaillée, celle qui concerne Nature en ville et la Charte des Jardins.
- Pour le processus Boussole 21, la matière relative à l'emplacement d'un futur IEPA a été considérée comme insuffisante, aussi, c'est l'IEPA dans sa globalité qui fera l'objet d'une évaluation par le truchement de cet outil.
- Enfin, il a été demandé au Conseil administratif que le groupe soit tenu informé de l'avancée de l'audit de la Cité de l'Energie. Pour rappel, la commune vise la certification Gold pour l'audit suivant, en 2022.

M. BASCHY revient quant à lui sur la séance Bâtiments et travaux publics du 26 septembre au début de laquelle une visite de l'école Menuiserie a été organisée. Cette démarche s'est aussi inscrite dans la réflexion liée à l'augmentation de la population et donc du nombre d'élèves à venir ces prochaines années. Le prototype de fenêtre installé cet été dans une salle de classe semble donner satisfaction et un préavis favorable a émané pour le remplacement de toutes les fenêtres de classe sur le même modèle. L'aménagement du sous-sol du bâtiment scolaire des Mollies et des Aiglons a également été préavisé favorablement. Par contre, la proposition de détruire les bâtiments sis 316 et/ou 318 route de Lausanne a fait l'objet d'un vote qui a conclu au maintien des bâtiments pour l'instant. La privatisation d'une partie du terrain pour les Bellevistes a provoqué un vote à égalité et pour lequel le Président a donc dû trancher, ce qu'il a fait et ce, favorablement.

M. ANKLIN s'étonne que cette commission ait statué sur un objet auquel il ne lui revient pas de se déterminer et pour lequel la commission d'Aménagement s'est déjà déterminé.

M. CARTIER revient sur la visite du 21 juin où l'opportunité a été donnée aux membres de la commission sécurité de découvrir ou de redécouvrir la caserne des pompiers volontaires, le bâtiment du sauvetage Bellevue-Genthod et le poste de commandement de la protection civile au Planet. Il remercie énormément les trois commandants respectifs pour l'accueil et les explications fournies. Le 27 septembre, la séance ordinaire a permis de traiter du sujet du Corps des Agents de police municipale du Grand-Saconnex avec lequel les contacts sont très positifs. Une lettre demandant une augmentation de la subvention pour la section du sauvetage Bellevue-Genthod a été traitée et préavisée favorablement. Les problèmes estivaux de stationnement au Vengeron ont aussi été abordés et sont en passe d'être réglés à plus long terme.

M. LE MAIRE intervient au sujet de la commission Sécurité et complète, après vérification en Mairie, une information au sujet des patrouilleuses scolaires. Il n'y a pas eu de patrouilleuses scolaires à Bellevue y compris sur le chemin de la Chênaie. Il s'agit probablement d'une méprise avec les accompagnants Pédibus. Le chemin a depuis lors subi l'aménagement de mobilier urbain et une réglementation en zone 30km/h qui ont grandement amélioré la sécurité des piétons et, en outre, Pédibus a repris à la rentrée ses activités laissées en déshérence durant quelques années.

Personne ne désirant plus rapporter, MME LA PRESIDENTE poursuit l'ordre du jour de la séance.

7. **Présentation du budget 2018.**

M. ANKLIN quitte la salle à 21h28.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui procède à une explication de MCH2 – modèle comptable harmonisé version 2 – en se basant sur une projection de diapositives. Toutes les communes sont fortement impactées par cette révision, mais concrètement cela signifie :

- Plus de détails ;
- Comptabilisation des immobilisations obligatoire ;
- Compte de résultat échelonné à trois niveaux (charges et revenus courant, charges financières et charges extraordinaires) ;
- Tenir un tableau de flux de trésorerie ;
- Fournir une annexe aux comptes détaillée ;
- Le patrimoine financier devra être réévalué tous les 5 ans.

Il revient sur l'historique de l'évolution de ce modèle de compte et des institutions saisies.

M. LE MAIRE indique que ces normes s'appliquent aux institutions publiques mais aussi aux groupements et Fondations. Les principes restent semblables (rubriques, natures, positions, etc.) mais en plus détaillés. Il décrit la liste des rubriques et donne quelques exemples des niveaux de détails. La décomposition, que ce soit pour les recettes comme pour les charges, est très importante.

M. ANKLIN revient dans la salle à 21h34.

Les amortissements sont impactés mais les fondements ne changent pas. Les taux d'amortissement entre 4 et 40 ans sont définis de manière très pointue. La première année de l'amortissement démarre dès l'année du début de l'utilisation du bien sur la base du crédit net. Quant aux amortissements complémentaires, ils sont toujours possibles sous condition d'être prévus explicitement dans la délibération du Conseil municipal consacrée à l'adoption du budget ou sur décision ultérieure, mais au plus tard le 31 décembre de l'année concernée. Cette dernière solution n'est pas très aidante car la vision des comptes annuels est encore approximative à cette date.

Les provisions fiscales par le passé pouvaient être relativement importantes d'autant plus quand il y avait de fortes variations annuelles. Les provisions sur reliquat (ce qui n'a pas encore été encaissé), sont maintenant plafonnées à 30% maximum, y compris sur les frais de perception de ce reliquat (3% du montant). Il est également possible de faire une provision sur l'estimation fiscale entre 0% et un taux déterminé par commune, pour Bellevue 8%.

L'annexe susmentionnée devra contenir :

- Un état du capital propre ;
- Un tableau des provisions ;
- Un tableau des participations ;
- Un tableau des garanties ;
- Un tableau des immobilisations ;
- Des explications sur les crédits ouverts depuis plus de 5 ans ;
- Diverses indications complémentaires ;
- Des indicateurs financiers ;
- Des informations sur les crédits budgétaires supplémentaires.

La charge de travail est conséquente, d'autant plus pour certaines petites communes. Il faut fournir un effort supplémentaire de transparence et d'explication. Quelques erreurs constatées seront rectifiées.

M. LE MAIRE donne quelques tendances : Les charges de personnel sont relativement stables, une légère augmentation devant toutefois être constatée notamment due aux charges des procès-verbalistes précédemment comptabilisés comme mandats et désormais sous les salaires.

Il y a une diminution sous *charges de biens et services* mais il est à considérer que c'est ici que les provisions étaient enregistrées. Tous les secteurs de l'administration subissent des économies.

L'amortissement du patrimoine administratif augmente. Il s'agit ici d'une des erreurs d'imputation qui sera corrigée. Les amortissements extraordinaires et non-planifiés ne doivent pas être confondus et il s'agira de les séparer dans deux rubriques différentes (38 et 33). Des amortissements extraordinaires sont prévus en 2018 à hauteur de F 653'000.-.

Les charges et revenus financières changent puisque désormais ceux issus de biens immobiliers loués ne sont plus comptabilisés à part mais seront bel et bien intégrés aux comptes de la commune.

Globalement, les charges sont bien maîtrisées et les recettes diminuent régulièrement.

M. LE MAIRE a reçu hier une estimation de la part du Département des finances selon laquelle il y aurait une différence de l'ordre de F 200'000.-, par rapport à ce qui avait été annoncé, en faveur de la Commune. La mise à jour sera effectuée sur les documents fournis.

Le revenu du patrimoine financier est impacté par la comptabilisation des biens loués par la commune (par exemple appartements des Marettes pour étudiants).

Si les revenus diminuent, c'est aussi la participation de la commune à la péréquation qui diminue. Pour conclure, le projet de budget 2018 proposé est équilibré.

MME LA PRESIDENTE remercie M. LE MAIRE pour cette présentation et transmet la parole à qui la demande pour d'éventuelles questions.

M. ANKLIN remercie à son tour M. LE MAIRE pour sa présentation et demande si la comparaison entre l'ancien plan comptable et le nouveau ne sera pas possible et si les ajustements pourront être effectués d'ici à la prochaine séance des Finances.

M. LE MAIRE répond qu'effectivement, il ne sera pas possible d'avoir pour cette année une comparaison poste par poste, comme cela a été le cas et comme cela le sera à l'avenir. Quant aux quelques ajustements, oui, ils seront impactés d'ici là, mais il ne s'agit principalement que des amortissements. Les documents fournis sont utilisables. Au sujet des éventuelles questions supplémentaires, elles sont à adresser à Mme ALBANESE, Directrice des finances, d'ici au dimanche 29 octobre. La philosophie de ce budget est de rester transparent. A la lecture de ce tableau, il faut parfois faire un effort de comparaison car la méthode pourrait faire croire à des augmentations ou à des diminutions alors qu'il y a simplement des transferts de rubriques.

M. KESTIN relève que lors des dernières séances de commissions, les préavis tenaient compte de la baisse annoncée des revenus. Il se demande donc quel sera l'avenir des investissements futurs.

M. LE MAIRE différencie les impôts des personnes morales de ceux des personnes physiques, ce dernier étant à son niveau de 2011. Ces dernières années, qui étaient fastes, sont terminées. Les recettes peuvent fluctuer énormément, il est donc difficile de les prévoir avec précision.

M. BASCHY demande combien il y a de réévaluations par année.

M. LE MAIRE répond qu'il y en a trois à quatre et précise que c'était la dernière avant l'approbation des budgets.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, MME LA PRESIDENTE soumet le renvoi en commission Finances et administration communale au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

8. Délibération relative au projet de plan directeur de zone de développement industriel et artisanal (PDZIA) Valavran II, N°29'745A-506.

Ndlr : pour rappel, la Délibération relative à la cession gratuite de portions de terrain propriété de la Commune de Bellevue à l'Etat de Genève en vue de la réalisation d'un trottoir sur la route de Collex, parcelle n°3576, – tronçon chemins des Limites-Grands-Bonnets a été retirée de l'ordre du jour en début de séance.

MME LA PRESIDENTE donne la parole à M. VIRET. Ce dernier rappelle et resitue le projet. La commission Aménagement a déjà eu l'occasion de se déterminer sur cet objet de manière détaillée il y a quelques mois de cela. Il en ressort l'interdiction du passage des camions sur le chemin du Planet, la préservation et la renaturation du Nant des Chânats, la volonté qu'une haie vive subsiste le long de l'autoroute et que les bâtiments ne dépassent pas 16 mètres de gabarit. Toutes ces demandes ont été satisfaites à l'exception de l'emprise de la haie qui est plus courte que demandé. Il y a eu plusieurs oppositions dont la nature n'était pas recevable. Une seule fait sens, celle de la parcelle n°2319 où il y a déjà une activité (stockage et déplacement d'embarcations). L'accès prévu par la FTI prêterait le propriétaire car la parcelle est fortement impactée par les gabarits de la route et par la zone de rebroussement envisagés. Ce sont environ 400 mètres carrés, soit entre un quart et un tiers du total de la parcelle, qui seraient amputés. Le propriétaire a fait opposition et la commune a soutenu cette démarche espérant qu'une solution acceptable puisse être trouvée entre les parties. Une rencontre a été organisée et la solution trouvée par la FTI consiste à échanger ladite parcelle par une autre. Les modalités exactes restent à être définies.

La parole est donnée à M. ANKLIN. Il rappelle qu'il y avait précédemment un projet d'une grande zone industrielle et artisanale. Il s'agit ici d'une partie désormais autonome, permettant, à cause des diverses contraintes présentes sur site, de faire avancer cette partie-là déjà fortement pourvue d'entreprises industrielles et artisanales. Il rappelle que la zone est inconstructible pour du logement. Il y a le gazoduc, l'autoroute et l'aéroport, cela induit donc des contraintes importantes en matière de risques majeurs ayant un impact sur la densité des places d'emploi. Le choix est cornélien puisque si la commission se positionnait en l'état favorablement sur ce projet de PDZIA, le jeune entrepreneur présent sur cette parcelle aurait été défavorisé et en cas de refus, le statu quo lui aurait été tout aussi néfaste. Dès lors, suite à une discussion fouillée, le préavis est favorable sous condition ferme qu'une solution acceptable soit trouvée entre les parties. Les autres oppositions ont été considérées comme peu recevables à la vue des motifs invoqués incompatibles avec le plan directeurs cantonal, le plan directeur communal en révision et avec certaines dispositions de la loi.

M. VIRET rappelle que le projet de bâtiment destiné à une affectation de garde-meuble, mentionné dans les communications du Conseil administratif, fait partie de la zone, bien que situé de l'autre côté de l'autoroute. Un total de 170 emplois est projeté sur l'ensemble du site, soit un employé par 100 mètres carrés.

MME LA PRESIDENTE demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. CARTIER demande de préciser le terme « acceptable ».

M. ANKLIN relate qu'il y a plusieurs solutions possible pour arriver à un accord mais qu'il n'incombe pas à la commune d'en imposer une. Le but en l'espèce est de permettre aux entreprises de se développer et non pas de spolier celles qui sont déjà présentes.

M. FAVRE demande qui est-ce qui détermine si c'est acceptable ou non.

M. ANKLIN répond que ces sont les parties concernées qui déterminent la chose entre elles en entérinant un accord.

M. BEAUVERD trouve malheureux le fait qu'il n'existe à ce jour pas de solution après quatre ans de discussions entre la FTI et le propriétaire en question. Il espère que la négociation puisse aboutir.

M. ANKLIN rappelle que la commune a déjà déposé des préavis avec condition et que ses représentants ont à chaque fois fait le suivi, on peut donc se fier à ce mode opératoire.

M. PAIS demande, en cas de statut quo, si l'entreprise peut ou non continuer son activité.

M. RÜEGSEGGER précise que l'état actuel des choses ne convient pas au propriétaire qui a des projets. La solution du statut quo ne convient donc à personne.

MME LA PRESIDENTE donne lecture du projet de Résolution et le soumet au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être acceptée est la suivante :

Délibération relative au projet de plan directeur de développement industriel et artisanal (PDZIA) Valavran II, N°29'745A-506

Séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017

vu le projet de plan directeur de développement industriel et artisanal (PDZIA) Valavran II, Plans du 31 octobre 2016 no 29745A, eaux pluviales, eaux usées et emprises sur domaine privé, établis par l'Office de l'Urbanisme, Direction du développement urbain – Rive droite, du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), accompagné de son règlement directeur, du rapport explicatif et du concept énergétique territorial sur la commune de Bellevue,

vu la demande faite par le DALE de la mise à l'enquête publique n°1877 dudit projet affichée du 22 novembre au 21 décembre 2016 sur la commune de Bellevue et au DALE,

vu les observations parvenues au DALE pendant la mise à l'enquête publique et reçues par la Mairie le 27 juin 2017,

vu que l'autorité municipale doit communiquer son préavis dans un délai de 45 jours à compter de la réception des observations,

vu le délai demandé jusqu'à la prochaine séance du Conseil municipal et accordé par le DALE,

vu le préavis favorable, sous conditions, de la commission Aménagement dans sa séance du mardi 3 octobre 2017,

conformément à l'article 5, alinéa 1, de la loi sur la loi sur les zones de développement industriel (L 1 45), à l'article 6 de la loi générale sur les zones de développement (L 1 35) et de l'art. 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 16 oui, c'est l'unanimité.

1. De préavis favorablement le projet de plan directeur de zone industrielle et artisanale (PDZIA) Valavran II N°29'745A-506 sous conditions :
 - a. qu'une solution acceptable soit trouvée pour tous les propriétaires qui ont une emprise sur leur domaine privé et impérativement et particulièrement pour le propriétaire de la parcelle n°2319,
 - b. de maintenir une haie vive entre l'autoroute et la parcelle n° 2794,
2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

9. **Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (N° 2016-01),**

Il est 22h16, M. PAIS et Mme SCHIAVO-ABEL quittent la salle.

MME LA PRESIDENTE donne la parole à M. VIRET. Ce dernier base son explication sur la projection du plan des parcelles du secteur afin de permettre de mieux situer les éléments qu'il cite. Il rappelle que la commune a un plan directeur des chemins piétons et cyclistes. Une traversée de la commune est actuellement le seul chemin de randonnée prioritaire (jaune), il part du bas du village et passe par les Mastellettes, le verger antique, les chemins du Poisat, du Planet, du Verdious et de William-Rappard jusque vers Collex-Bossy en passant sous l'autoroute au niveau de la route de Collex. La proposition du Canton consistait à le remplacer par le tracé partant du centre de Genthod, transitant par les Hauts de Genthod, puis le chemin des Bois-D'Avault pour finir par rejoindre le chemin précédemment cité. Le Conseil administratif s'est opposé à ce que le chemin initial soit ôté de ce plan directeur de randonnée pédestre mais que l'on ajoute bel et bien le nouveau tracé en plus. Le Canton est d'accord avec cette proposition. Il y a en outre une nouvelle proposition, celle de passer par les Chânats, le chemin du Bois-des-Pins pour finir par rejoindre la commune de Pregny-Chambésy par la passerelle de la Foretaille. Cet itinéraire a été accepté mais comme tracé non prioritaire (blanc).

Il est 22h19, M. PAIS et Mme SCHIAVO-ABEL regagnent leur place.

MME LA PRESIDENTE demande si quelqu'un souhaiterait prendre la parole.

La parole est donnée à M. ANKLIN qui relate le préavis favorable de la commission Aménagement.

M. FAVRE demande ce que change la classification ou non au sein du plan directeur des chemins de randonnée pédestre.

M. VIRET explique que concrètement c'est l'Etat qui s'occupera de l'entretien de la signalétique des itinéraires et non la commune.

M. BASCHY dit que cela n'a rien à voir avec les chemins de randonnée avec panneaux jaunes situés en montagne.

M. RÜEGSEGGER rétorque au contraire que cela à tout à voir car c'est une mesure fédérale mais qui est gérée ou remise à jour au niveau cantonal. L'entretien ne concerne que la signalisation et non les chemins eux-mêmes.

MME LA PRESIDENTE donne lecture du projet de Résolution et le soumet au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

La résolution qui vient d'être acceptée est la suivante :

Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (N° 2016-01)

Séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017

vu la volonté des autorités communales de Bellevue de favoriser la mobilité douce,

vu la résolution relative à l'adoption du plan directeur des chemins pour piétons et le schéma directeur du réseau cyclable de la commune de Bellevue adoptée lors du Conseil municipal en date du 7 octobre 2014,

vu l'enquête publique n°2016-01 et ses fiches de mesures ponctuelles, relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre, du 14 juin au 13 juillet 2017,

vu la proposition de la commune de Bellevue transmise au département de l'environnement, des transport et de l'agriculture (DETA) en date du 12 juillet 2017,

vu la réponse du DETA, indiquant que les tracés des mesures 108.1 et 108.2 sont maintenus, en date du 13 septembre 2017,

vu la synthèse des observations liées à la révision lors de l'enquête publique de septembre 2017,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement du mardi 3 octobre 2017,

conformément à l'article 5, alinéa 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et de l'aménagement des quartiers ou localités (LExt L 1 40), du 9 mars 1929,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR), du 4 décembre 1998,

conformément à l'art. 30A, al. 1, let. f, de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 16 oui, c'est l'unanimité

De préavis favorablement le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan N° 2016-01, à Bellevue, version au 25 août 2017.

10. Election à la Présidence et à la Vice-présidence du comité de pilotage du développement durable pour la seconde partie de la Législature 2015-2020,

Pour la Présidence et la vice-Présidence du comité de pilotage : MME LA PRESIDENTE donne la parole aux groupes politiques par ordre d'importance au Président / par défaut au Vice-président :

Pour le groupe PLR, M. BASCHY propose M. Frédéric LUYET à la présidence.

Pour le groupe BDA, M. ANKLIN propose M. Yair KESTIN à la vice-présidence.

Pour le PDC : M. FAVRE informe que le groupe a décidé de ne proposer personne.

MME LA PRESIDENTE soumet au vote cette élection :

16 oui, c'est l'unanimité

11. Nomination d'un membre pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) suite à une démission, en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB,

MME LA PRESIDENTE rappelle que suite à la démission de Mme GARCIA-GILL de l'ensemble de ses mandats communaux, il s'agit, selon l'article 8 des statuts de la Fondation, de désigner la personne qui fera partie de la Fondation à cette place. Elle rappelle les considérations de cette élection qui s'effectue « sur proposition des partis ou groupes, en veillant à assurer une représentation proportionnelle des partis ou groupes au sein du conseil de fondation. », considérant également l'alinéa 3 « Dans la mesure du possible, il sera fait appel à des personnes ayant des compétences en matière économique, juridique, financière ou technique. » et enfin considérant l'alinéa 4 « Le conseil de fondation ne peut compter plus de 2 membres habitant dans les immeubles de la fondation. ».

MME LA PRESIDENTE demande à M. FAVRE la proposition formulée par le PDC et lui donne la parole en qualité de représentant.

M. FAVRE propose Mme Sandra SCHNEIDER BRANCO qui travaille dans le domaine financier et plus particulièrement dans une banque privée.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a d'autres candidatures à ce poste. Ne constatant aucune demande de parole, elle procède à la nomination de Mme Sandra SCHNEIDER BRANCO en qualité de membre de la fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) :

16 oui, c'est l'unanimité

12. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2018, ainsi que leurs remplaçant-e-s,

MME LA PRESIDENTE décrit la liste des candidats prévue en début de Législature. Elle demande formellement à chaque groupe politique si la proposition est toujours d'actualité, à savoir :

Présidente	Mme Sandra SCHNEIDER BRANCO	PDC
Suppléante	Mme Adriana LOPEZ DUPUIS	PDC
Vice-Présidente	Mme Yvette CLIVAZ BEETSCHEN	BDA
Suppléant	M. Dominique ANKLIN	BDA

M. BASCHY pour la représentation du groupe PLR soutient ces propositions.

Au nom de BDA, M. ANKLIN confirme les candidatures mentionnées.

Enfin, M. FAVRE pour le groupe PDC confirme également les candidatures mentionnées.

MME LA PRESIDENTE demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole et ne constatant que ce n'est pas le cas, elle passe donc au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

Elle demande ensuite aux intéressés présents de faire passer le formulaire d'inscription, de le compléter et de le transmettre à M. MATTI en fin de séance.

13. Motion de la commission culture et loisirs « Pour un espace de jeux aquatiques pour nos enfants »,

MME LA PRESIDENTE rappelle que ce texte a été déposé au début de la séance précédente du conseil municipal et qu'il a été décidé de porter le sujet à l'ordre du jour de la présente séance.

Elle transmet la Présidence à M. LUYET qui l'en remercie et l'invite à résumer les considérants et décisions proposées par ce texte.

Mme GATTI rappelle que ce texte avait été présenté par la commission Culture et loisirs, à l'époque de la Présidence de M. BIEDERMANN, à la dernière séance du Conseil municipal. Cette Motion a été rédigée et signée par l'ensemble des membres de cette commission. Elle émane d'une recommandation du groupe du développement durable en faveur de la jeunesse. Ce projet entre dans ce cadre puisqu'il touche à la petite enfance. La proposition d'un espace aquatique est poussée par la dangerosité des abords du lac pour les tout-petits, l'opportunité de désengorger Gitana qui tend à être de plus en plus fréquenté, tout en évitant les problématiques sécuritaires que pose une pataugeoire.

M. LE PRESIDENT demande s'il y a des questions.

M. ANKLIN se questionne sur le lieu et l'orientation restrictive donnée au Conseil administratif ce à quoi M. RÜEGSEGGER ajoute qu'il a déjà été envisagé sérieusement de créer un étang de baignade au verger antique et qu'il ne voit pas pourquoi l'ensemble du village ne serait pas étudié. Ces deux conseillers municipaux proposent donc d'enlever la seconde décision et d'ajouter « à un endroit approprié à la première décision. Cette proposition n'amène aucune opposition au sein de l'assemblée.

Mme SCHOPFER SANDOZ rappelle qu'il faut prendre en compte les priorités d'investissement au niveau communal et qu'il faudra dès lors bien réfléchir.

M. BEAUVERD rappelle le plan d'investissement quinquennal existant et qu'il s'agira de changer les priorités.

M. ANKLIN abonde dans le sens de M. BEAUVERD et en profite pour indiquer qu'il est temps de faire une nouvelle priorisation pour l'ensemble de ce plan.

M. LE MAIRE est d'accord avec ces dernières interventions.

Mme GATTI rappelle les propos tenus en début de séance qui laissent poindre un horizon fiscal moins négatif que celui précédemment dépeint.

M. LE PRESIDENT procède au vote de ce projet de Motion auquel le point deux a été retiré et « à un endroit approprié » ajouté en fin de décision :

15 oui, 0 non, 1 abstention

La motion qui vient d'être acceptée est la suivante :

Motion « Pour un espace de jeux aqualudiques pour nos enfants »

Séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017

Considérant :

- l'absence de structure aqualudique sur la commune de Bellevue ;
- les difficultés pour les tout-petits de bénéficier d'un espace de loisirs aquatiques sécurisé au bord du lac et à proximité de la plage de Bellevue
- l'éloignement géographique des pataugeoires et espaces aqualudiques existant sur le canton ;
- les difficultés rencontrées par les parents quant à la surveillance des enfants en bas-âge à la plage de Bellevue peu adaptée aux besoins des tout-petits ;
- l'entretien coûteux des pataugeoires et leurs traitements requérant de grandes quantités de produits chimiques toxiques ;
- les divergences d'opinions entre le Bureau de prévention des accidents (BPA) et certaines communes quant au niveau d'eau recommandé des pataugeoires (20 ou 50 cm) afin d'assurer la sécurité des enfants jusqu'à 4 ans ;
- la demande du Groupe du Développement durable à la Commission Culture et Loisirs de réfléchir à une offre d'infrastructures sportives et/ou de loisirs en faveur de la jeunesse et des enfants en bas âge sur la commune de Bellevue ;
- l'appui de la Commission Culture et Loisirs par ses votes à l'unanimité en date des 6 septembre 2016 et 3 mai 2017 ;

sur proposition de ladite Commission,

le Conseil municipal

DEMANDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

D'étudier et de proposer la création d'un espace de jeux aqualudiques sur la Commune de Bellevue à un endroit approprié.

Projet de Motion déposé par :

Sonia GATTI, Laurent BIEDERMANN, Laurence CHONG, Yvette CLIVAZ BEETSCHEN, Delphine SCHIAVO-ABEL, Mariella ZOLFANELLI, membres de la commission Culture et Loisirs.

M. LE PRESIDENT remet la Présidence à Mme GATTI qui l'en remercie. Elle poursuit la séance.

14. **Pétition et Motion interpartis pour le maintien d'un service postal complet à Bellevue,**

MME LA PRESIDENTE rappelle le règlement du Conseil municipal, Titre VI Pétition, art. 35 ss et particulièrement l'art. 37 qui prévoit quatre cas de figure :

- a) *le renvoi de la pétition à une commission habilitée à traiter un sujet analogue ou proche de celui de la pétition ;*
- b) *Le renvoi de la pétition au conseil administratif, en l'invitant à répondre aux pétitionnaires ;*
- c) *L'ajournement ;*
- d) *Le classement*

Le bureau suggère, vu l'existence d'une Motion, de renvoyer le sujet au Conseil administratif.

MME LA PRESIDENTE indique que la Motion a été déposée à la dernière séance du bureau du Conseil municipal et qu'il a été décidé de porter le sujet à l'ordre du jour de la présente séance.

Elle transmet la parole à Mme SCHOPFER-SANDOZ qui l'en remercie et qui résume le texte en parcourant les considérants. Douze offices postaux sont menacés à Genève. La fermeture de l'office de Poste de Bellevue est prévue pour fin 2018.

Après avoir proposé le vote en bloc pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif et l'approbation de la Motion, et l'assemblée ayant accepté, MME LA PRESIDENTE procède au vote :

16 oui, c'est l'unanimité

Mme SCHOPFER SANDOZ indique au public présent que le Conseil municipal agit selon la limite de ses compétences en espérant que cela suffise.

M. LE MAIRE précise encore que les conditions de la Motion semblent dures mais il faut savoir que la Poste prendra elle seule la décision finale, en considérant tous les paramètres.

La motion qui vient d'être acceptée est la suivante :

Motion interpartis pour le maintien d'un service postal complet à Bellevue

Séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017

Le Conseil Municipal considérant que:

- La décision de la Poste de poursuivre sa politique de fermeture d'offices de poste qui menace 500 à 600 offices en Suisse ;
- La volonté de la population de maintenir un service postal intégral (postal et tous les moyens de paiements) clairement exprimée par la remise d'une pétition qui a récolté 2471 signatures dont 1030 de Bellevistes ;
- Cette pétition est un élément important dans les discussions engagées entre les autorités et la Poste ;
- L'office postal de Bellevue est utilisé par un large public en provenance de toute la région, puisque les offices se font rares dans les communes voisines (ceux de Chambésy, de Collex et de Genthod ont été remplacés par des agences postales n'offrant pas les mêmes services).

- Souvent en fin de mois les deux guichets sont ouverts pour servir les nombreuses personnes effectuant leurs paiements ;
- Les prestations sont complètes à l'office postal, ce qui n'est pas le cas des agences postales; prestations dont bénéficient en particulier les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, ainsi que les entreprises ;
- Cette prestation de proximité limite les nuisances et les contraintes liées aux déplacements, ce qui est conforme à la politique de développement durable engagée depuis plusieurs années par la commune ;
- La population va sensiblement augmenter dans les années à venir avec le développement du Champ-du-Château et différents projets immobiliers ;
- La population active va être multipliée par trois avec la création de plus de 2000 emplois sur la commune ;
- Depuis une dizaine d'années, l'office de poste de Bellevue a connu une augmentation de sa fréquentation Cette hausse va indéniablement se poursuivre dans le futur en raison de l'augmentation de la population évoquée ;
- Le rôle prépondérant qu'un office de poste communal joue comme service de proximité d'une part et comme rôle social d'autre part ;
- Le risque pour la sécurité du personnel de la poste ainsi que pour les habitants si le règlement des paiements devait se faire directement auprès du facteur ;

le Conseil municipal

D E M A N D E

par 16 oui, c'est l'unanimité

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. de se prononcer pour le maintien d'un service postal complet à Bellevue (postal et tous les moyens de paiements), et dans tous les cas au moins pendant toute la durée du chantier de la route Suisse à Versoix.
2. de poursuivre les discussions avec la Poste et d'activer en cas de désaccord une procédure de conciliation auprès de la PostCom pour que cette dernière puisse rendre une recommandation comme stipulé dans l'art. 34 al.3 de l'ordonnance sur la poste.

Projet de motion déposé en séance du bureau du Conseil municipal du 10 octobre 2017 puis porté en séance du Conseil municipal du 17 octobre 2017 par :

Pour le PLR Bellevue

Pour Bellevue d'Avenir

Pour le PDC Bellevue

Marc-André BASCHY

Dominique ANKLIN

Sonia GATTI

Mylène SCHOPFER SANDOZ

15. **Résolution visant à s'opposer à la décision de l'ACG attribuant une subvention de F 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux,**

MME LA PRESIDENTE indique qu'il a été décidé lors du bureau du Conseil municipal de porter ce sujet à l'ordre du jour de la présente séance. Une décision prise le 20 septembre lors d'une assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG) est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux genevois jusqu'au 13 novembre. Il s'agit d'une ponction de F 330'000.- sur le Fonds intercommunal (FI) pour la construction d'une passerelle à mobilité douce sur le Rhône. Le bureau s'est déterminé contre cette décision.

Elle transmet la parole à M. LUYET qui l'en remercie et qui résume la problématique. M. LE MAIRE a présenté au bureau cette situation et l'argumentation idoine. Le vote de l'ACG était serré puisqu'il a passé à 72 voix contre 68. La Commune de Bellevue a voté en faveur de cette subvention. Il lit la plupart des considérants du projet de Résolution.

M. ANKLIN est interpellé par le fait que la Commune, en qualité de membre de l'ACG, par le biais de son Conseil administratif, vote favorablement puis qu'un membre de l'Exécutif demande au bureau du Conseil municipal de se positionner contre cette décision. Subsidiairement, les arguments avancés ne lui semblent pas suffisants et la base légale manquante pour déterminer que ce FI ne doit être dévolu qu'à de l'équipement sportif et non pas à une infrastructure de mobilité douce comme celle-ci.

M. LE MAIRE précise qu'il n'y a pas de réglementation qui s'oppose à une telle affectation. La passerelle répond certes à une demande, mais elle a été présentée comme un équipement essentiellement sportif au sein de l'ACG. Par contre, dans la presse, elle n'a été mise en avant qu'en tant qu'infrastructure de mobilité douce ce qui laisse à penser que l'argumentaire a été orienté de manière fallacieuse et dans le but de percevoir cette subvention. Le comité de l'ACG proposait de restreindre *de facto* l'affectation de ce fonds d'équipement afin de ne pas l'épuiser, ce qui se produirait si d'aventure il devait être étendu à des infrastructures non sportives. Pour rappel, le comité de l'ACG a unanimement préavisé défavorablement la demande relative à cette passerelle. C'est le principe de cette passerelle que Bellevue a voulu soutenir par son vote positif. La réflexion ne portait alors pas sur la légitimité de l'affectation de la subvention. Et ce n'est qu'après le vote que M. LE MAIRE s'est penché plus avant sur la question. Un certain nombre de communes se posent aussi la question de cette affectation.

M. RÜEGSEGGER intervient, connaissant l'historique de ce dossier. La genèse de ce projet provient de la commune de Lancy en 2007 et non pas d'Onex. Il s'agissait de l'intégration nécessaire d'un élément de mobilité douce dans le cadre d'un projet d'agglomération. C'est un premier aménagement entre les communes de Vernier et de Lancy qui reproduit une liaison qui existait par le passé, un bac. Le projet est financé pour plus de la moitié, soit environ F 1.5 millions, par SIG qui a des besoins en transports énergétiques. Le projet se monte à F 12.6 millions au total, dont F 3 millions pris en charge par Vernier et Onex. Il lit la réglementation en vigueur qui est annexée au texte transmis par l'ACG. Dès lors qu'il y a un enjeu intercommunal, le FI, doté actuellement de F 23 millions, peut être sollicité. Il s'agit ici de pondérer la participation qui est, il le rappelle, de F 330'000.-. Le projet pourrait donc se passer de cette somme, au contraire de la Commune de Bellevue qui prévoit une passerelle de mobilité douce (piétons et cyclistes) au-dessus de l'autoroute dans l'actuel projet de plan directeur communal. La passerelle au-dessus du Rhône dont il est question ici ne fait que 1.3 mètres de largeur et ne laissera passer que des piétons. Elle pourrait être élargie pour des questions de stabilité. Le seul véhicule qui devrait y avoir accès, et seulement du côté Vernier – pour des questions de déclivités – est une balayeuse électrique. Que ce soit pour cette passerelle ou d'autres prévues ou existantes dans le secteur, la problématique est la même, il faut être un cycliste chevronné pour s'attaquer à ces pentes. Les itinéraires préférés seront probablement les Evaux ou le pont Butin. A titre personnel, ayant fréquenté le cycle du Renard, M. RÜEGSEGGER aurait beaucoup apprécié une telle passerelle, au

lieu de devoir contourner la station d'épuration ce qui ne favorise pas vraiment les activités de loisirs et la mobilité douce. Il recommande donc de rejeter cette Résolution.

M. ANKLIN quant à lui ne comprend pas le revirement de l'Exécutif et le report de responsabilité au Conseil municipal et à ce titre s'opposera également à ce projet de Résolution.

Sans autre demande de prise de parole, MME LA PRESIDENTE lit les décisions et procède au vote :

8 oui, 7 non, 1 abstention

La résolution qui vient d'être acceptée est la suivante :

Résolution visant à s'opposer à la décision de l'ACG attribuant une subvention de F 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux

Séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017

Considérant :

Le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aire (Vernier) ;

Le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;

La participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;

vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de F 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône,

conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 8 oui, 7 non et 1 abstention

De s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de F 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

Projet de résolution du bureau du Conseil municipal du 10 octobre 2017, porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2017, déposé par :

Sonia GATTI
Présidente

Frédéric LUYET
Vice-président

Anne-Catherine HURNY
Membre

Conseil municipal de Bellevue

séance du 17 octobre 2017

16. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a une sollicitation de prise de parole mais constatant que ce n'est pas le cas, elle poursuit l'ordre du jour.

17. Proposition du Conseil administratif.

MME LA PRESIDENTE demande aux membres de l'Exécutif s'ils ont des propositions à formuler.

M. LE MAIRE répond affirmativement au sujet d'une nouvelle dénomination de chemin au début de l'actuel chemin des Tuilots : le chemin des Carrons. La direction de la mensuration officielle a donné un premier avis favorable.

Sur la base d'une présentation projetée, les considérations historiques, toponymiques et lexicales sont résumées. Le terme « Carron » fait référence à une brique de grande dimension utilisée autrefois dans la région, en référence à l'industrie séculaire de tuiles dans le secteur.

Sans autre proposition, l'assemblée plébiscite unanimement l'utilisation de ce terme et ce d'autant plus que le service de la nomenclature, ayant été pré-consulté, n'a pas d'objection.

Mme ZOLFANELLI se permet d'intervenir pour remercier la mise en œuvre de ce changement de nom qui permet dès lors de maintenir la numérotation des habitations sises chemin des Tuilots.

18. Divers.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des points divers.

Outre la traditionnelle mention de la mise à disposition de tickets de sortie gratuite pour le parking souterrain, MME LA PRESIDENTE remercie la presse lui en indiquant que le dernier point de l'ordre du jour, Naturalisations, nécessite la tenue d'un huis-clos et l'invite par conséquent à sortir de la salle.

19. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Trois dossiers sont traités par le Conseil municipal.

MME LA PRESIDENTE lève la séance à 23h36

Ami 26.10.17

Sonia GATTI
Présidente

Aurélien MATTI
Secrétaire

Frédéric LUYET
Vice-président